
118. Décret du 3 juillet 1986 portant assentiment aux actes internationaux suivants :

1. Troisième Convention ACP-CEE de Lomé avec Protocole, Acte final et Déclarations annexées ainsi qu'un Echange de Lettres, signés à Lomé le 8 décembre 1984;

2. a) Accord interne de 1985 relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté;

b) Accord interne relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de la troisième Convention ACP-CEE de Lomé, signés à Bruxelles le 19 février 1985

(Moniteur, 13 septembre 1986)

Document n° 33 (1985-1986)

Texte adopté par le Conseil le 18 juin 1986)

3 JUILLET 1986. — Décret portant assentiment aux actes internationaux suivants (1) :

1. Troisième Convention ACP-CEE de Lomé avec Protocole, Acte final et Déclarations annexées ainsi qu'un Echange de Lettres, signés à Lomé le 8 décembre 1984;
2. a) Accord interne de 1985 relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté;
b) Accord interne relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de la troisième Convention ACP-CEE de Lomé, signés à Bruxelles, le 19 février 1985.

Le Conseil de la Communauté française a adopté et Nous, Exécutif, sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Les actes internationaux suivants sortiront leur plein et entier effet :

1. Troisième Convention ACP-CEE de Lomé avec Protocole, Acte final et Déclarations annexées ainsi qu'un Echange de Lettres, signés à Lomé le 8 décembre 1984;

2. a) Accord interne de 1985 relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté;
b) Accord interne relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de la troisième Convention ACP-CEE de Lomé, signés à Bruxelles, le 19 février 1985.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il publié au *Moniteur belge*

Bruxelles, le 3 juillet 1986.

Le Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française,
Ph. MONFILS

Le Ministre des Affaires sociales, de la Formation et du Tourisme,
E. POULLET

Le Ministre de la Santé, de l'Enseignement et des Classes moyennes,
A. BERTOUILLE

(1) Session 1985-1986.

Document du Conseil. — N° 33, n° 1. Projet de décret.

Compte rendu intégral. — Rapport oral. Discussion et adoption. Séance du 18 juin 1986.